



Compte - rendu du Conseil Municipal du Miroir

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Sergine JANZEGERS, présente.
- Cindy COLLAS, présente.
- Aurélie DJENAIÉH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, excusée.
- Stéphanie JACOB, excusée.
- Mélissa MONMAURT, excusée.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, excusé.
- Émilien MICHEL, excusé.
- Cédric PHEULPIN, présent.
- Romain RODOT, présent.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum est atteint.
Hugues NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

- Remboursement caution logement Mme BOURCET
Madame Bourcet ayant quitté le logement qu'elle occupait, SOLIHA s'est acquitté des procédures d'état des lieux sans remarque, il est proposé au conseil de rembourser à la locataire la caution.
Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité de la caution de Madame Bourcet.
- Vote budget supplémentaire au budget général
Il s'agit d'une régularisation comptable 277 euros qui avaient été mis au débit et aurait dû être au crédit.
Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la modification du budget supplémentaire au budget général.
- Souscription à l'option complémentaire « Phase opérationnelle » dans le cadre de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire
À l'heure actuelle, notre municipalité a souscrit l'**adhésion de base** qui permet de bénéficier d'un accompagnement en **phase pré-opérationnelle** jusqu'au choix du maître d'œuvre sur l'ensemble des champs de compétences de l'ATD. La cotisation de base s'élève à 1€ /habitant/an.

En complément, les adhérents peuvent bénéficier d'une assistance en **phase opérationnelle**, qui inclut :

- ❖ l'accompagnement durant la phase d'études de maîtrise d'œuvre,

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Miroir du 1^{er} octobre 2021

- ❖ l'aide à la passation des marchés de travaux, (fourniture de modèles sans participation aux réunions),
- ❖ durant la phase de travaux : assistance aux règlements des litiges ou défaillances d'entreprises,
- ❖ l'accompagnement pour la réception de l'ouvrage.

L'adhésion à l'option nécessite une délibération du conseil, ainsi que le versement d'une cotisation complémentaire qui s'élève à 1,50€/habitant/an (qui s'ajoute à la cotisation de base).

L'engagement se fait sur la période du mandat, comme pour l'adhésion de base.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la souscription complémentaire de l'ATD.

- Vente parcelles communales

Madame et Monsieur GAUTHIER souhaitent acheter 5 parcelles communales non constructibles mitoyennes de leur propriété. Le prix de vente moyen se situe à environ 1,25 euros le m2 pour ce type de terrain. La surface totale des parcelles représente 3387 m2.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la vente des parcelles communales au prix de 1,25€ le m2.

- Soumission vente de bois d'acacias

Ouverture des enveloppes au conseil et attribution au plus offrant.

Une seule offre est formulée. Il s'agit de Florent BOISSON au prix de 61€.

Après délibération, les membres du conseil acceptent à l'unanimité l'offre de Florent BOISSON pour un montant de 61 euros.

- Affouage

Il est proposé de renouveler la taxe à 20 euros.

Après délibération, les membres du conseil choisissent à l'unanimité de reconduire les tarifs de l'année précédente.

La date de fin d'inscription est fixée au 30 octobre.

- Informations

- Le stationnement des véhicules frigorifiques sur la commune sera réglementé. En raison de multiples et récurrentes plaintes des riverains, concernant les nuisances imputables aux poids-lourds sur la plateforme communale, et après concertation avec la sous-préfecture de Louhans, le maire prendra prochainement un arrêté interdisant sur tout le territoire de la commune le stationnement hors livraison bien entendu, des véhicules frigorifiques en raison de l'article L 2213-2 du code des collectivités territoriales. Cet arrêté prendra effet dès l'apposition des panneaux d'interdiction.
- Éclairage public et changement des luminaires. L'éclairage a été en parti changé. Certains lampadaires n'ont pas été faits car ils ne faisaient pas partis des subventions. Un devis sera proposé pour l'éclairage non changé.
- BLI a mis en place un comptage de voitures sur la « route de la Chagne » pour estimer les travaux à effectuer sur la route de Frontenaud pour l'adapter au surplus de circulation.
- Un arbre situé à l'entrée de la commune sur l'axe Louhans/Cuiseaux qui menaçait de tomber et de créer un accident a été coupé puis broyé le 24/09.
- Comme il était constaté des dépôts anormaux sur cette portion de l'ancienne route, il a été décidé d'en obstruer l'accès. Des rochers ont été déposés au niveau de la voie sans issue vers le pont de l'autoroute, dans le sens Cuiseaux/Louhans.

- Rencontre avec la référente de la société ENEDIS, Il est rappelé qu'ENEDIS met au téléchargement une application pour smartphone qui permet de savoir en cas de panne les durées, localisations et autres informations.
- Deux abris-bus ainsi que des barrières ont été achetés, grâce aux subventions des jobs été. Un travail sera effectué sur les différents arrêts de bus afin de les sécuriser.
- Comptes -rendus :
 - Rendez-vous format de bibliothèques hors les murs du vendredi 17 septembre. Le bibliothécaire a rencontré le maire afin de définir un local municipal qui accueillerait la bibliothèque itinérante. En effet, il s'agit de bacs sur roulette que le bibliothécaire sort d'un fourgon et dispose pour une demi-journée dans les villages dépourvus de bibliothèque. Le Maire propose la salle de réunion de la boutique.
 - Inauguration du verger le samedi 25 septembre. Elle a été un succès de convivialité, de bonne humeur et riche en émotion.
- Prochaines réunions
 - Conseil municipal : vendredi 5 novembre à 20h30 à la salle du conseil.
 - Cérémonie du 11 novembre : 11 novembre à 11h00.
- Questions diverses
 - Romain : demander à l'APRR de nettoyer les arbres aux bords des ponts d'autoroutes.

Clôture de la séance à 23h25 par le Maire, Philippe CAUZARD.

Le Maire,



